



Vacances obligatoire non payée

Par nina06500

mon conjoint travail dans une entreprise du batiment où il est seul avec son patron il est en CDI .son patron lui a donné 3 semaines de congé en aout et maintenant il lui annonce qu il ne sera pas payé car ca fait moin d un an qu il est dans l entreprise en a t il le droit?

je rajoute qu il est dans l entreprise depuis octobre 2011

Par jury34

Bonjour,

Non, il n'a absolument pas le droit.

La contre partie du travail est le salaire et les congés payés sont évidemment un droit.

Il faut faire une mise ne demeure au patron.

Je me tiens bien sûr disponible.

Très cordialement